

Variopartner SICAV - Vontobel Conviction Conservative EUR

Document légal : publication d'informations sur les sites Web conformément au règlement SFDR

La langue qui prévaut concernant les informations relatives aux produits sur notre page Web est l'anglais.

Résumé

Ce Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant des exclusions et en adoptant une approche d'intégration sur la base de critères ESG. Le Compartiment exclut en outre les titres d'émetteurs qui ne respectent pas certaines normes et standards mondiaux promus par le Compartiment ou qui sont exposés à des controverses critiques (sauf si le Gestionnaire d'investissement estime que des progrès convenables peuvent être réalisés, par exemple, par des mesures d'actionnariat actif). Ces controverses peuvent être liées à des questions environnementales, sociales ou de gouvernance.

Aucun objectif d'investissement durable

Ce produit financier promeut les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le fonds promeut les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant les exclusions et les approches d'intégration des facteurs ESG. Il entend veiller à la bonne gouvernance par le recours au vote et à l'engagement par le biais d'un fournisseur tiers.

Stratégie d'investissement

L'allocation d'actifs du fonds est principalement axée sur les investissements dans toutes les classes d'actifs qui correspondent aux caractéristiques environnementales ou sociales (E/S), y compris, mais sans s'y limiter, les obligations d'entreprise, les émetteurs souverains et les actions.

Part des investissements

Au moins 70 % de sa valeur nette d'inventaire (VNI) sera investi dans des émetteurs jugés être alignés sur les caractéristiques E/S dans des conditions de marché normales.

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

L'équipe d'investissement surveille la conformité aux caractéristiques environnementales et sociales sur une base mensuelle au moins. S'il s'avère, lors de la surveillance, qu'une entreprise émettrice satisfait aux critères d'exclusion, notamment en cas d'importantes controverses ou de non-respect des seuils minimaux de notation ESG, l'équipe d'investissement cède ses parts dans un délai d'un mois.

Méthodologies

Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales et sociales en appliquant des exclusions et en adoptant une approche d'intégration sur la base de critères ESG. Le Compartiment exclut les émetteurs qui ne satisfont pas au niveau 2 du cadre d'exclusion de Vontobel. Vous trouverez de plus amples informations sur ce cadre à l'adresse : <https://www.am.vontobel.com/fr/esg-investing/>. Le Compartiment exclut en outre les titres d'émetteurs qui ne respectent pas certaines normes et standards mondiaux promus par le Compartiment ou qui sont exposés à des controverses critiques (sauf si le Gestionnaire d'investissement estime que des progrès convenables peuvent être réalisés, par exemple, par des mesures d'actionnariat actif). Ces controverses peuvent être liées à des questions environnementales, sociales ou de gouvernance. De plus, le Compartiment investit dans des titres de sociétés émettrices qui obtiennent la notation ESG minimale (BB), fournie par un fournisseur de données ESG tiers sélectionné par le Gestionnaire d'investissements (MSCI ESG). Ce modèle évalue les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance spécifiques à chaque secteur. Ces critères se réfèrent aux activités et aux performances des sociétés en matière de protection de l'environnement dans la production, de conception écologique des produits, de relations avec les collaborateurs, de normes environnementales et sociales dans la chaîne d'approvisionnement et de systèmes de gestion. Le modèle ESG note les entreprises par rapport aux autres entreprises du secteur. En appliquant cette note, le produit financier exclura les «retardataires ESG» notés B ou CCC par le MSCI ESG (c.-à-d. faible performance ESG). Le Compartiment investit en outre dans des fonds cibles sélectionnés qui satisfont à l'évaluation ESG du Gestionnaire d'investissement.

Si une entreprise ne satisfait plus aux critères susmentionnés, l'investissement sera cédé dans un délai d'un mois.

Sources et traitement des données

L'équipe d'investissement fait appel aux données ESG de MSCI de manière systématique dans le cadre du processus d'investissement.

Limites des méthodologies et données

Les données obtenues de fournisseurs de données tiers ou d'émetteurs peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles et les hypothèses ou modèles sur lesquels l'analyse interne repose peuvent comporter des failles qui rendent l'évaluation interne incomplète ou inexacte. En conséquence, il existe un risque d'évaluation incorrecte d'une valeur ou d'un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion erronée d'une valeur. Par ailleurs, le risque que nous n'appliquions pas correctement les critères correspondants de la recherche ESG et les données alternatives, ou que le compartiment soit exposé indirectement à des émetteurs ne respectant pas les critères pertinents, ne peut pas être exclu.

Due diligence

La performance ESG de chaque actif du portefeuille est réévaluée une fois par an par notre équipe d'investissement sur la base des critères ESG (sinon plus tôt sur alerte de controverse notable).

Politiques d'engagement

Le compartiment met en œuvre une stratégie de vote et d'engagement complète par le biais du fournisseur tiers BMO, ce qui lui permet de tirer parti de ses rôles d'actionnaires (et d'actionnaires potentiels) pour inciter les sociétés à se tourner davantage vers la durabilité.

Indice de référence désigné

Le Compartiment est géré activement, mais il n'est pas géré par rapport à un indice de référence.